

CAPA des CPE du 16 mai 2017

Accéder à la hors classe des conseillers principaux d'Éducation et à son indice terminal avant son départ à la retraite est aujourd'hui une réalité pour la quasi totalité des CPE de l'académie de Limoges. Nous nous en félicitons. C'est à mettre à l'actif de l'engagement des élus du SNES-FSU qui, depuis la création de la hors classe en 1989, ont tout fait pour qu'il en soit ainsi en agissant sur deux paramètres. D'une part en plaidant fortement pour instaurer un barème rendant prépondérant le poids de l'ancienneté et minorant celui du « mérite », d'autre part en faisant entendre la nécessité d'une revalorisation de nos professions ce qui a conduit les ministres successifs à augmenter les contingents d'accès à la hors classe. La hors classe est ainsi devenue, dans notre académie, un débouché de carrière pour pratiquement tous les conseillers Principaux d'Éducation.

Dans le cadre du nouveau déroulement de carrières acté dans le Protocole Parcours Carrières Rémunérations, nous serons particulièrement attentifs à ce qu'il en soit de même et sommes en attente des circulaires qui devraient paraître dans les tous prochains jours. La logique qui prévaut ici pour la hors classe actuellement doit être reconduite, des engagements forts du Ministère ont été pris en ce sens, ils doivent être tenus. Elle doit aussi être étendue à la classe exceptionnelle qui, si elle ouvre sur une revalorisation indiciaire conséquente, doit voir ses modalités d'accès élargies à tous, ce qui est loin d'être le cas dans sa définition actuelle. C'est l'objectif syndical que nous nous fixons.

Par ailleurs, toute remise en cause des modalités de calcul du montant de la pension, actuellement basées sur l'indice détenu pendant les six derniers mois, conduirait à une diminution brutale des gains induits par les promotions de grade en fin de carrière, nous serons là encore particulièrement offensifs pour contrer toute perspective de régression : c'est ce à quoi conduirait inéluctablement l'alignement du régime de retraite de la Fonction Publique sur le régime général, ou l'instauration d'un système par points en remplacement de la retraite par répartition.

Pour cette CAPA concernant l'accès à la Hors classe, cette année encore les élus SNES-FSU tiennent à alerter notre Administration sur le malaise que traverse notre catégorie quant à sa reconnaissance. A l'instar de l'année dernière, nous déplorons que ce manque de reconnaissance s'exprime maintenant dans les appréciations des chefs d'établissements et des IPR. En effet, les avis « défavorables » représentaient un taux de 0,90 % en 2013 ; ils étaient de l'ordre de 3,96 % en 2016 et sont aujourd'hui de 6,18 % pour les chefs d'établissement et de 8,25 % pour les IPR. Dans le même temps les avis « très favorables » donnés par les chefs d'établissement étaient en 2013 de l'ordre de 73,87 % et ceux des IPR de 53,15 % ; en 2016, chez les chefs d'établissement, ils étaient de 62,38 % et pour les IPR ils avaient chuté à 42,57 %. Cette année même s'ils ont légèrement augmenté pour les chefs d'établissement (68,04 %), ils continuent de chuter pour ce qui est de l'appréciation des IPR (40,21 %). Jusqu'où irons-nous ? Que cherchent les évaluateurs ?

Le SNES-FSU a fortement dénoncé les choix retenus par l'administration qui entraînent de nombreuses inégalités de traitement des collègues.

Tout comme l'année dernière nous demandons une réunion afin d'évoquer l'ensemble de ces problématiques qui révèlent les tensions fortes que connaissent nos métiers dans des Vies Scolaires au bord de l'implosion.

Les commissaires paritaires SNES-FSU : Catherine FEDER – Julie RIVET –
Jean-Claude IGUEDJTAL - Didier BARROS